



TERMES DE REFERENCE :
ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS ET
AGRICULTRICES SUR LES TECHNIQUES ET BONNES
PRATIQUES POUR L'AMELIORATION DES SOLS

Projet: « Promotion du développement agricole et d'élevage diversifié, inclusif et durable dans les communes de Tokomadji y Djewol »

Table de matières

| | | |
|----|---|---|
| 1 | CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE | 3 |
| 2 | OBJECTIF DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE..... | 3 |
| 3 | ACTIVITES A REALISER..... | 4 |
| 4 | METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL | 5 |
| 5 | PROFIL DU CONSULTANT OU DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS..... | 5 |
| 6 | PREMISSES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE..... | 6 |
| 7 | COORDINATION ET SUPERVISION | 6 |
| 8 | DUREE ET CALENDRIER DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE | 6 |
| 9 | CONDITIONS DE L'OFFRE | 6 |
| 10 | CONTENU DE L'OFFRE..... | 7 |

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le Centre d'Etudes Rurales et d'Agriculture Internationale (CERAI) et l'Association Mauritanienne pour l'Auto Développement (AMAD) informent du processus de sélection pour la réalisation d'une assistance technique pour l'accompagnement des agriculteurs, agricultrices et coopératives maraîchères féminines pour le maintien et l'amélioration de la santé des sols à travers le développement de techniques et bonnes pratiques agroécologiques dans le cadre du projet de «Promotion du développement agricole et d'élevage diversifié, inclusif et durable dans les communes de Tokomadji y Djewol» financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement.

Pour augmenter la production agricole, le modèle de la révolution verte a été largement appliqué en Mauritanie, combinant une utilisation toujours plus importante d'intrants chimiques, causant la perte de la fertilité des sols, leur appauvrissement et leur dégradation et favorisant le développement de maladies et ravageurs toujours plus résistants aux traitements chimiques. Le modèle actuel, ajouté à l'augmentation de la population, met en danger l'écosystème et ses capacités d'alimentation de la population. De plus, les producteurs locaux sont en concurrence avec les producteurs du Maroc et du Sénégal (ainsi que d'Europe et des Etats-Unis) qui saturent le marché rendant difficiles la vente de produits locaux.

Le CERAI et AMAD prévoient d'accompagner les agriculteurs et agricultrices des communes de Tokomadji et Djewol, région de Gorgol, sur ces problématiques en envisageant avec eux d'autres voies, comme celle de l'agroécologie, leur permettant de défendre leurs droits à la souveraineté alimentaire et au développement de l'économie sociale et solidaire.

Ce projet de « Promotion du développement agricole et d'élevage diversifié, inclusif et durable dans les communes de Tokomadji y Djewol », a pour objectifs de:

- R1. Renforcer des capacités et de l'autonomie des femmes et de leur accès aux ressources dans le secteur laitier
- R2. Renforcer les capacités techniques et de gestion de la production agro-élevage durable
- R3. Appliquer les pratiques durables de production et commercialisation locale de légumes par les femmes
- R4. Faciliter la disponibilité des ressources agro-pastorale locales au niveau communautaire

Plus concrètement, cette assistance technique s'intègre dans les activités suivantes :

- R2.A3. Formation et accompagnement de 30 jeunes agro-éleveurs sur la gestion des techniques agro-écologiques (fertilisation, traction animale, banque de semences, etc.).
- R3.A2. Cycle de formation en techniques agro-écologiques destiné aux membres des coopératives féminines de 6 jardins potagers.

Les changements actuels dans l'utilisation des sols dans la vallée du fleuve Sénégal exigent une adaptation aux nouvelles pratiques agricoles, à la sédentarisation de la population et aux nouvelles cultures. En général, on observe une faible fertilisation organique des sols, ce qui entraîne une faible teneur en matière organique, ce qui à son tour affecte la conservation du sol ainsi que la santé et le rendement des plantes. Le sol est la base de la vie, il maintient la biodiversité, sauvage et cultivée, devenant le fondement de la végétation et jouant un rôle clé dans l'atténuation du changement climatique. Sa conservation et son entretien sont fondamentaux pour parvenir à un développement rural durable.

2 OBJECTIF DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'objectif général de l'assistance technique est de stimuler une gestion durable des sols et d'améliorer leur conservation et les rendements à travers une production agro-écologique.

Objectif 1 : Renforcer les connaissances et compétences techniques de coopératives maraîchères féminines dans les villages.

Il s'agit de renforcer les capacités productives des femmes ayant des parcelles dans les coopératives, avec

des activités spécifiques de formation portant sur la restauration et le maintien de la santé des sols à travers une approche agroécologique qui tient compte et s'appuie sur les interactions entre le sol, les plantes, les animaux, les êtres humains et l'environnement au sein des systèmes agricoles. Le but est que les membres des parcelles coopératives puissent améliorer les résultats qualitatifs et quantitatifs des parcelles collectives. En parallèle, ces activités vont permettre de valoriser le rôle et les connaissances des femmes dans leurs foyers et leur communauté.

Objectif 2 : Renforcer les connaissances et compétences techniques de 30 jeunes producteurs (agro-éleveurs) en techniques de production agroécologiques

L'objectif principal est de former des producteurs et productrices pratiquant l'agriculture familiale dans les communes de Djewol et Tokomadji en techniques agroécologiques visant au maintien et à l'amélioration des sols de leurs parcelles contenant des cultures d'irrigation fourragères et maraîchères. Cette formation appliquée au contexte et ressources locales doit permettre aux agriculteurs de bien gérer leurs sols, en commençant par restaurer la santé des sols en vue d'enrayer le processus de dégradation, de rétablir et/ou d'améliorer les multiples processus biologiques dans les parcelles afin d'améliorer la qualité de ceux-ci tout en augmentant la production agricole durable.

Objectif 3 : Réaliser un diagnostic et proposer un plan pour améliorer la fertilisation des sols

L'équipe de consultants visitera les parcelles des coopératives et fermes familiales pour réaliser un diagnostic sur l'état actuel des sols des parcelles :

- Evaluation de l'état structural du sol
- Evaluation du niveau d'activité biologique
- Matière organique
- Equipements et intrants utilisés
- Problèmes

Sur la base du diagnostic l'équipe identifiera les besoins (intrants, équipements) et capacités (ressources humaines) et donnera des conseils sur divers sujets tel que les techniques et équipements adaptés au contexte, le design de la parcelle, la fertilisation, etc.

3 ACTIVITES A REALISER

1. Sessions de formation sur les aspects concrets de l'agroécologie appliqués aux sols des coopératives maraîchères féminines

L'équipe de consultants organisera une formation pratique d'au moins 2 sessions de 5 heures sur la fertilisation des sols des cultures maraîchères pour renforcer les capacités des femmes dans les coopératives, afin qu'elles puissent améliorer la conservation des sols et améliorer la production agricole durable de ces parcelles.

La formation et son contenu devront inclure au moins :

- Principes d'Agroécologie appliqués à la santé des sols
- Préparation du sol avant le début de la saison.
- Design de la parcelle et planification de cultures.
- Rotations et associations de cultures.
- Fertilisation organique des sols.

2. Sessions de formation sur les aspects concrets de l'agroécologie appliqués aux sols de fermes familiales

L'équipe de consultants organisera une formation théorique et pratique d'au moins 2 sessions sur la santé des sols de parcelles avec cultures fourragères et maraîchères et sur la diversification de fermes familiales.

- Principes d'agroécologie appliqués à la santé des sols

- Préparation du sol avant le début de la saison. Design de la parcelle et planification de cultures. Rotations et associations de cultures.
- Fertilisation organique des sols.

3. Réalisation d'un diagnostic des sols et proposition d'un plan pour améliorer la fertilisation des sols

Le consultant visitera les parcelles des coopératives et des cultures fourragères – maraichères et réalisera un diagnostic sur l'état de conservation actuel des sols des parcelles et préparera une liste d'actions pratiques visant à maintenir et améliorer la conservation des sols :

- Problèmes et besoins
- Piste d'améliorations et conseils sur divers sujets (design et organisation de la parcelle, préparation et fertilisation, etc.)
- Fiche technique avec des étapes à suivre / recommandations pour améliorer la fertilisation des sols

4. Réalisation d'un rapport final de la formation

Incluant l'agenda des formations et des visites, les listes des participants, le matériel et documents utilisés, un dossier photographique, évaluation de la satisfaction des participants et évaluation des connaissances acquises, recommandations.

Les propositions présentées dans ces TdRs peuvent être adaptées et ajustées par les consultants.

4 METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

Période de terrain

La durée de la période de terrain recommandée est de 10 jours et se réalisera entre juin et juillet 2019. La réalisation des visites et des sessions de formation devra s'adapter aux disponibilités des bénéficiaires. Outre le temps passé au niveau local, il faut compter une période de préparation avant la réalisation de la formation et un temps de réalisation du rapport suite à la consultation.

Méthodologie

L'équipe de consultants doit élaborer une proposition méthodologique en tenant en compte des indications présentées dans les TdRs.

L'équipe adaptera sa méthodologie, ses pratiques et formations en fonction des conditions locales.

Lors des travaux pratiques, une dynamique participative devra être mise en place entre les participants et les consultants à partir des expériences observées et vécues au niveau local.

Plan de travail

Le plan de travail sera proposé par l'équipe de consultants à travers l'offre technique. De façon générale il faut considérer que le plan de travail devra comprendre :

- Une étude préliminaire pour préparation des visites et activités à réaliser
- Une période de terrain, de réalisation des formations et visites
- L'élaboration et présentation des rapports finaux

Pour chacune de ces phases, le plan de travail doit détailler les tâches à réaliser et les délais prévus. Il faudra aussi joindre un chronogramme prévisionnel, qui, par la suite, devra être approuvé entre CERAI/AMAD et l'équipe de consultants.

La date limite de remise du rapport final sera au maximum le 30 septembre 2019 (compris le temps d'envoi d'une première version au CERAI et l'élaboration du rapport final prenant en compte les apports de CERAI/AMAD).

5 PROFIL DU CONSULTANT OU DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS

Les experts devront présenter les compétences suivantes :

- Expérience professionnelle démontrée en agroécologie et gestion des sols en milieu semi-désertique

- Connaissances pratiques et théoriques de l'agroécologie appliquée au maraîchage et aux cultures fourragères
- Expérience en formation, vulgarisation et animation d'ateliers pratiques.
- Expérience de travail direct avec agriculteurs et agricultrices familiaux, surtout avec les femmes
- Expérience de travail en Mauritanie et autres pays d'Afrique
- Disponibilité pour se déplacer en Mauritanie
- Capacités de réaliser les formations en français
- Connaissance et affinité avec les valeurs du CERAI

De plus, seront valorisés les points suivants :

- Bonne capacité d'adaptation au contexte local et capacité de travail en équipe multidisciplinaire
- Personne dynamique, facilité et goûts pour le travail agricole et avec les différents acteurs impliqués
- Autonomie
- Connaissances de l'Afrique et plus particulièrement de la Mauritanie et de son contexte

6 PREMISSES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Il est attendu de l'équipe de formateurs un comportement éthique et professionnel qui s'articule autour de :

- **Anonymat et confidentialité** des personnes qui fournissent l'information.
- **Responsabilité** : Le consultant principal responsable de la prestation de service devra garantir la qualité de ce dernier et être responsable du travail élaboré. La documentation élaborée durant l'assistance technique sera propriété du CERAI.
- **Incidences/Incidents** : Dans le cas d'apparitions de problèmes durant la réalisation du travail, ceux-ci devront être communiqués immédiatement à la personne de référence de CERAI. Dans le cas où cela ne sera pas fait, l'existence de ces problèmes de pourra en aucun cas justifier la non obtention des résultats attendus et présentés dans ces TdRs.
- **Véracité de l'information** : Il correspond aux formateurs/consultants de garantir la véracité de l'information, il sera en dernière instance responsable de l'information présentée dans le rapport final. L'équipe de consultants devra assurer la qualité au cours des différentes étapes, au niveau technique, méthodologique, travail de terrain, dynamisation des formations et relations avec les participants.
- **Remise des rapports** : En cas de retard pour la remise des rapports finaux ou de qualité manifestement inférieure aux prévisions faites avec CERAI, le rapport ne sera pas accepté jusqu'à ce que les corrections correspondantes soient faites.
- **Auteurs et publication** : Les résultats, le matériel pédagogique et les autres documents élaborés à partir de l'AT, une fois consolidés par AMAD/CERAI, sera propriété de ces 2 entités et seulement ces dernières pourront utiliser le matériel résultant du travail de l'AT pour sa reproduction et son usage privé, en nommant de façon systématique le contexte de réalisation et l'auteur.

7 COORDINATION ET SUPERVISION

La supervision du travail sera à la charge de l'équipe de coordination AMAD/CERAI désignée à cet effet.

8 DUREE ET CALENDRIER DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Les dates exactes seront déterminées entre l'équipe de consultants, CERAI et AMAD selon l'offre technique présentée.

9 CONDITIONS DE L'OFFRE

Le consultant ou équipe de consultants/formateurs signeront un contrat avec le CERAI en accord avec ce qui est établi par la loi espagnole ou avec AMAD en accord avec ce qui est établi par la loi mauritanienne.

10 CONTENU DE L'OFFRE

CERAI/AMAD effectuera une sélection des CV reçus qui répondent aux critères requis le 11 juin 2019. Seuls les candidats sélectionnés et contactés devront envoyer dans un délai de trois jours (14 juin) les documents suivants :

- Offre technique
- Offre économique et détails du budget (taxes comprises).

Les critères d'évaluation incluront la qualité technique et l'offre économique. En ce qui concerne l'offre technique, les critères suivants seront pris en considération :

- Expérience : 30%
- Compétences du consultant/équipe consultants : 30%
- Qualité de l'offre technique : 40%

Toute cette documentation devra être envoyée par courrier électronique avec le sujet du message récupération de sols à l'adresse suivante :

Christophe Rodier, coordinateur de CERAI en Mauritanie : arantxa.garcia@cerai.org et christophe.rodier@cerai.org

Pour toute information complémentaire, contacter Christophe Rodier, tel. +222 49 40 33 31

Les offres doivent comprendre deux parties séparées qui incluent les documents suivants :

PARTIE 1 : Proposition technique

L'offre technique devra comprendre la planification technique qui permettra d'atteindre les objectifs de façon efficiente. Elles devront présenter au minimum :

- Chronogramme des activités : L'offre devra inclure un chronogramme, dans lequel seront reflété de façon claire toutes les activités importantes, ainsi que les délais et les dates prévisionnelles auxquelles se réaliseront ses activités.
- Résumé de la méthodologie proposée
- Principaux contenus prévus pour les formations théoriques et pratiques
- Profils de consultants

Les Curriculum Vitae des différents membres de l'équipe devront être joints à l'offre technique.

PARTIE 2 : Proposition financière

La proposition financière doit regrouper tous les frais relatifs à la réalisation de l'assistance technique que ce soit des frais réalisés sur les lieux de visites et des formations ou durant les périodes antérieures ou postérieures : honoraires, transport jusqu'à Kaédi, logement, alimentation, procédures administratives, etc.). Une fois à Kaédi, le transport de Kaédi aux villages concernés par la formation sera pris en charge par l'équipe du projet AMAD/CERAI.

Le document remis devra représenter la valeur totale de l'assistance technique avec ou sans les détails des lignes budgétaires. La présentation d'un budget détaillé sera valorisée positivement.